

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
127-6

1994

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1

1996-03

Amendement 1

Coupe-circuit miniatures –

**Partie 6:
Ensembles-porteurs pour éléments de
remplacement miniatures**

Amendment 1

Miniature fuses –

**Part 6:
Fuse-holders for miniature fuse-links**

© CEI 1996 Droits de reproduction réservés — Copyright — all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembe Genève, Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

H

Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 32C: Coupe-circuit à fusibles miniatures, du comité d'études 32 de la CEI: Coupe-circuit à fusibles.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
32C/152/FDIS	32C/157/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Titre de la norme

Remplacer le titre existant de la partie 6 par le nouveau titre suivant:

Partie 6: Ensembles-porteurs pour éléments de remplacement miniatures

Page 10

2 Références normatives

Supprimer le titre du document normatif suivant:

CEI 998-2-1: 1990, *Dispositifs de connexion pour circuits basse tension pour usage domestique et analogue – Partie 2-1: Règles particulières pour dispositifs de connexion en tant que parties séparées à organes de serrage à vis*

Ajouter, dans l'ordre numérique, les titres des documents normatifs suivants:

CEI 127-2: 1989, *Coupe-circuit miniatures – Partie 2: Cartouches*

CEI 127-3: 1988, *Coupe-circuit miniatures – Partie 3: Éléments de remplacement subminiatures*

CEI 999: 1990, *Dispositifs de connexion – Prescriptions de sécurité pour organes de serrage à vis et sans vis pour conducteurs électriques en cuivre*

Page 28

10.2 Distances d'isolement

Remplacer les trois premiers alinéas de ce paragraphe par le nouveau texte suivant:

FOREWORD

This amendment has been prepared by sub-committee 32C: Miniature fuses, of IEC technical committee 32: Fuses.

The text of this amendment is based on the following documents:

FDIS	Report on voting
32C/152/FDIS	32C/157/RVD

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

Title of the standard

Replace the existing title of part 6 by the following new title:

Part 6: Fuse-holders for miniature fuse-links

Page 11

2 Normative references

Delete the title of the following normative document:

IEC 998-2-1: 1990, *Connecting devices for low voltage circuits for household and similar purposes – Part 2-1: Particular requirements for connecting devices as separate entities with screw-type clamping units*

Add, in numerical order, the titles of the following normative documents:

IEC 127-2: 1989, *Miniature fuses – Part 2: Cartridge fuse-links*

IEC 127-3: 1988, *Miniature fuses – Part 3: Sub-miniature fuse-links*

IEC 999: 1990, *Connecting devices – Safety requirements for screw-type and screwless-type clamping units for electrical copper conductors*

Page 29

10.2 Clearances

Replace the first three paragraphs of this subclause by the following new text:

Les distances d'isolement doivent être dimensionnées de façon que l'ensemble-porteur supporte les surtensions susceptibles de se produire en usage normal. Les distances d'isolement doivent être vérifiées par mesure des dimensions et par l'essai de la tension de tenue aux chocs conformément à 11.1.5 lorsque cet essai est prescrit.

Les distances d'isolement égales à celles spécifiées dans les tableaux 7A et 7B doivent être jugées satisfaire cette prescription. Dans ce cas, l'essai de la tension de tenue aux chocs conformément à 11.1.5 n'est pas prescrit.

Les distances d'isolement peuvent être inférieures aux valeurs spécifiées dans les tableaux 7A et 7B, mais elles ne doivent pas être inférieures aux valeurs déterminées pour les conditions de champ homogène conformément au tableau 2, cas B, de la CEI 664-1. Dans ce cas, les distances d'isolement doivent être jugées satisfaire cette prescription à condition qu'aucun cas de non-conformité ne se produise au cours de l'essai de la tension de tenue aux chocs conformément à 11.1.5.

Les distances d'isolement inférieures aux valeurs déterminées pour les conditions de champ homogène conformément au tableau 2, cas B, de la CEI 664-1 doivent être jugées ne pas satisfaire cette prescription.

Page 42

**Tableau 9 – Valeurs pour la résistance d'isolement, la rigidité diélectrique
et la tension de tenue aux chocs**

Remplacer le tableau existant par le nouveau tableau suivant: